

# « J'ai pris la décision d'arrêter la production laitière »

Après avoir « déconverti » sa ferme de la bio en 2022, Benoît Cruet s'est finalement résolu à arrêter le lait. C'est l'aboutissement d'un parcours mouvementé de l'exploitation et d'une difficulté à calibrer correctement une conduite intensive à la production bio.

**O**n parle de 100 à 150 éleveurs laitiers français qui se seraient « déconvertis » de la bio. Benoît Cruet est de ceux-là. Après quatre années en lait bio, il est revenu à la production conventionnelle le 1<sup>er</sup> octobre 2022 sans rencontrer de réticence de sa coopérative Eurial-Agrial. Il a franchi un pas supplémentaire le 31 mars 2024. Il a débranché le robot de traite. Il ne lui reste plus aujourd'hui que dix taries et 20 génisses laitières. Elles vont bientôt être vendues. « Mon retour au conventionnel s'est fait au pire moment : quand le prix des aliments flam-bait. Ma trésorerie déjà tendue a continué à se dégrader. Je me questionnais sur la poursuite de l'activité laitière. Après une dernière tentative en 2022-2023, j'ai jeté l'éponge », confie cet éleveur normand.

**Attiré par les prix bio élevés,** l'arrêt du lait résulte d'un processus lent sur deux décennies. « À la sortie de la crise laitière de 2016, j'espérais redonner du souffle à l'exploitation par des prix de vente du lait et des céréales bio supérieurs. La façon de travailler me plaisait aussi. Je supportais de moins en moins l'utilisation des pesticides. » C'était également l'occasion de tourner la page sur des années mouvementées. « Mon frère et moi avons rejoint notre père en 1992 dans un Gaec de 280 000 litres. Deux ans plus tard, à cause de problèmes de santé, mon frère a dû changer d'activité professionnelle. Mon second frère l'a remplacé en 1996 tandis que mon père prenait sa retraite. L'exploitation s'est agrandie à 550 000 litres de quotas », raconte-t-il.

Un bras blessé en 1997 qui lui a laissé des séquelles, la crise de 2009 suivie du départ de son frère associé en 2010 ont chamboulé son projet professionnel. « Même si je participais à l'astreinte quotidienne du troupeau

**Dix hectares de pâturage.** Dix hectares de prairies sont autour de la stabulation. Avant l'arrêt du troupeau laitier en mars dernier, ils étaient destinés au pâturage des vaches en lactation à partir du robot de traite. Ils pourraient être utilisés par les génisses croisées qui les remplacent. Au cas où il lui serait demandé un accès extérieur, Benoît Cruet prépare un petit parc pour les habituer aux clôtures électriques.



## LE CADRE

- À Landelles-et-Coupigny (Calvados)
- 1 UTH
- Dans le bocage virois au potentiel fourrager élevé
- Arrêt du lait le 31 mars 2024 et du lait bio le 1<sup>er</sup> octobre 2022
- Atelier de génisses de viande depuis le 20 février
- 139 ha de SAU dont 92 ha de céréales, 19 ha de maïs, 28 ha de prairies

laitier, mon frère en avait la responsabilité. J'avais celle des cultures et de l'entretien du matériel. C'est ce qui me plaisait. J'aime le travail qui a un début et une fin. C'est concret et valorisant », dit-il. Il rachète donc 70 000 € de parts sociales, reprend à son compte le remboursement des 190 000 € de mise aux normes et d'agrandissement de l'aire paillée réalisés en 2007 et investit dans un robot de traite en 2012. Des apprentis puis un salarié jusqu'en décembre 2021 lui sont d'une aide précieuse. « Le salarié a démissionné. Je ne pouvais plus le payer à hauteur de ce qu'il demandait. » À ces obstacles professionnels s'ajoute le cancer de son épouse Annick, dépisté en pleine crise du Covid. « Nous avons vécu des moments éprouvants. Le manque de soutien des consommateurs aux produits bio durant la crise sanitaire ont amplifié mes doutes. J'ai

## Chiffres et analyse Que dit son compte d'exploitation ?

### Résultats économiques du 01-10-2022 au 30-09-2023

Source : Soficom  
Caen (Calvados)

et exercice est en production laitière conventionnelle. Benoît Cruet a arrêté le lait bio le 30-09-2022. Le prix du lait est généralisé par un TP moyen à 30,5 g/l et des pénalités sanitaires six mois douze. Il est payé 41 €/1 000 l de moins que l'exercice précédent en bio.

Le bon potentiel agronomique de l'exploitation permet de produire plus de fourrages que ce que nécessite l'élevage laitier. Elle a vendu 172 t d'ensilage d'herbe à 80 €/t de MS à un méthaniseur.

oché. J'ai réduit mon troupeau de moitié en 1-2022 », avoue-t-il. Malgré les difficultés rencontrées, il n'y a ni regrets ni amertume. Benoît. Il a le courage de porter un regard sur ces dix dernières années. « J'aime les vaches mais ma conduite technique n'était pas ajustée aux besoins du troupeau. J'ai fait et ai réussi à maintenir la ferme familiale. C'est pour moi important. »

### Robot, pâturage et lait bio ont pas fait bon ménage

que soit en bio ou en conventionnel, les standards de qualité pénalisent le paiement du lait. De 2015 à 2023, le TP est en moyenne sous les 32 g/l, le TB sous les 38 g/kg avec le contrôle

laitier jusqu'en 2019 puis entre 38 et 41 g/l de TB sur les factures de lait. Côté qualité sanitaire, le lait n'est pas souvent classé en super A sur les trois critères. « Mon système de production n'était pas calibré pour produire du lait bio, analyse plus globalement Benoît Cruet. Il aurait fallu un deuxième robot pour traire plus de vaches. Elles auraient compensé la baisse du niveau d'étable de 2 000 kg par vache dès la conversion en 2017. Mais l'investissement aurait été financièrement trop lourd et je n'aurais pas pu correctement respecter les recommandations de pâturage faites par les organismes certificateurs bio. » Seuls dix hectares sont directement accessibles de la stabulation. Au-delà, les vaches doivent traverser la route, ce qui,

en traite robotisée, empêche leurs libres allers-retours entre la pâture et le bâtiment. À partir de juillet, Benoît les affourageait en vert pour compenser le ralentissement de la pousse d'herbe.

### L'autonomie alimentaire donne plus de travail

« C'est une charge de travail que je n'avais pas anticipée, tout comme celle liée à la production de concentrés pour encourager les laitières à fréquenter le robot et alimenter les génisses. » Les 20 ha de maïs sont battus en grains pour équilibrer, en hiver, les ensilages de luzerne et de ray-grass anglais + trèfles violet et blanc distribués, et au printemps et en été l'herbe

Produits		409 775 €		Charges		321 615 €	
▶ Lait		134 300 €		▶ Charges opérationnelles		148 415 €	
305 748 l livrés x 404,90 €/1 000 l		123 800 €		Aliments		73 015 €	
30 000 l aux veaux x 350 €/1 000 l		10 500 €		Engrais		25 305 €	
▶ Viande		27 625 €		Semences		22 600 €	
29 vaches de réforme x 653,69 €		18 960 €		Pesticides		12 175 €	
8 veaux x 80 €		640 €		Travaux par tiers		9 655 €	
7 génisses x 891,67 €		6 240 €		Frais d'élevage		4 435 €	
Bovins viande et 1 taureau		1 785 €		Frais vétérinaires		1 230 €	
▶ Cultures de vente		133 330 €		▶ Charges de structure		173 200 €	
Céréales à 244 €/t		83 480 €		Entretien matériel		52 460 €	
Maïs grain à 293,97 €/t		17 990 €		Frais de gestion, assurances		23 000 €	
Pois protéagineux bio		2 230 €		Carburants et lubrifiants		21 580 €	
Autoconsommation		29 630 €		Foncier		20 670 €	
▶ Autres		27 130 €		Crédit bail et location de matériel		16 130 €	
Fourrages		20 295 €		Location d'animaux		5 100 €	
Paille		1 325 €		Achat d'animaux		12 100 €	
Travail à façon		5 510 €		Eau, gaz, électricité		8 370 €	
▶ Aides		44 690 €		MSA exploitant		5 245 €	
dont aides Pac		38 915 €		Autres		4 885 €	
▶ Variation de stocks		23 760 €		Maintenance robot		3 660 €	
▶ Provision indemnité d'assurance		18 940 €					
<b>EBE : 88 160 €</b>							
▶ Annuités		51 895 €		▶ Amortissements		22 210 €	
▶ Autofinancement et prélèvements privés		36 265 €		▶ Frais financiers		9 150 €	
				▶ Résultat courant		56 800 €	

Un tracteur accidenté a engendré une facture de l'ordre de 30 000 €. L'indemnité de l'assurance a été provisionnée (18 940 €), en attendant son versement en 2023-2024.

Benoît Cruet a un contrat de location de 20 vaches depuis 2015. Retrouvant un intérêt pour le lait durant l'hiver 2022-2023, il a également acheté 7 vaches pour booster ses livraisons.

Face à la trésorerie tendue, l'éleveur a serré les boulons. Les investissements sont limités. Il a même vendu du matériel.

**Je veux me mettre à jour de toutes mes dettes. »**

# Les difficultés liées à la conduite bio amènent à l'arrêt du lait

Évolution des résultats de l'exploitation de Benoît Cruet (exercices d'octobre à septembre).

Avant la conversion en 2017 :  
452 000 l livrés,  
produits par 54 VL  
à 8 380 l

16 mai 2019 :  
en production  
biologique

1er octobre 2022 :  
retour en production  
conventionnelle

1er avril 2024 :  
arrêt du lait

5 %



La conversion au lait bio engendre une baisse de la production par vache et des livraisons. Les 219 450 l livrés en 2021-2022 témoignent du découragement de Benoît Cruet cette année-là. Le retour en conventionnel le motive un peu. Il achète 7 vaches pour soutenir les livraisons de l'hiver 2022-2023, avant de décider finalement d'arrêter le lait.

6 %



La baisse des livraisons n'est pas compensée par un meilleur prix du lait. Il est pénalisé par les résultats de qualité du lait, auxquels s'est rajoutée la stagnation du prix du lait due à la crise bio.

Le retour au lait conventionnel ne résout pas le coût élevé des aliments. Hors autoconsommation, le prix moyen d'achat pour l'atelier laitier baisse à 242 €/t (341 € en 2021-2022). Mais aux 1 000 l, il augmente de 43 € (147 € contre 104 €). La quantité totale pour produire un litre de lait aussi.

\* Moyenne sur deux ans

La récolte était transportée avec une remorque de 90 ha d'orge + pois protéagineux aux génisses, chez un voisin équipé d'un séchoir. « C'était du travail coûteux en carburant pour maintenir les machines propres, encore plus depuis l'explosion du gasoil. Et c'était beaucoup de travail sans pour autant distribuer aux vaches des rations équilibrées, car en fait on ne faisait pas avec ce que l'on a. » L'éleveur achète également le correcteur azoté et la mélasse déshydratée pour les vaches en lactation. Ils complétaient ainsi le maïs grain dans la ration hivernale calée sur cinq à

l'achat d'un pulvérisateur. L'achat d'occasion d'un broyeur équipé d'une rampe large de 6 650 € symbolise le retour de Benoît Cruet à la production conventionnelle.





## 'ai fait face et ai réussi à maintenir la ferme familiale. »

«... apportait de la régularité aux vaches. Elles reconstituaient leurs réserves. J'étais moins stressé durant cette période de l'année », dit-il. L'objectif principal de Benoît aujourd'hui est d'apurer ses dettes fournisseurs. Elles s'élèvent à 140 000 € à la dernière clôture comptable, le 31 septembre 2023, dont 100 000 € exceptionnels qui seront aux deux tiers en charge par l'assurance.

### de à la conversion bio partie remboursée

Déjà remboursé à Eural les 7 750 € liés à la conversion pour les 590 jours de prairies bio non réalisées sur les cinq ans d'engagement. En revanche, il doit s'acquitter de l'équivalent du capital animal

prêté par Gestel, entreprise connue pour la location d'animaux à laquelle l'éleveur a loué, en 2015, vingt génisses amouillantes. La vente du robot de traite pour 35 000 €, celle à un adhérent d'Eural des parts sociales relatives au chiffre d'affaires laitier (de l'ordre de 20 €/1 000 l) ou encore les 14 000 € d'annuités en moins en 2024 contribueront à retrouver une situation financière plus saine. « J'espère obtenir un prêt bancaire de trésorerie remboursable sur plusieurs années pour solder le reste des dettes. »

Jusqu'à là, la souscription d'un emprunt court terme « Pac » de 40 000 € à 50 000 € chaque année, la vente de deux tracteurs pour un total de 35 000 € et des fournisseurs patients ont permis de tenir. L'arrêt de la production

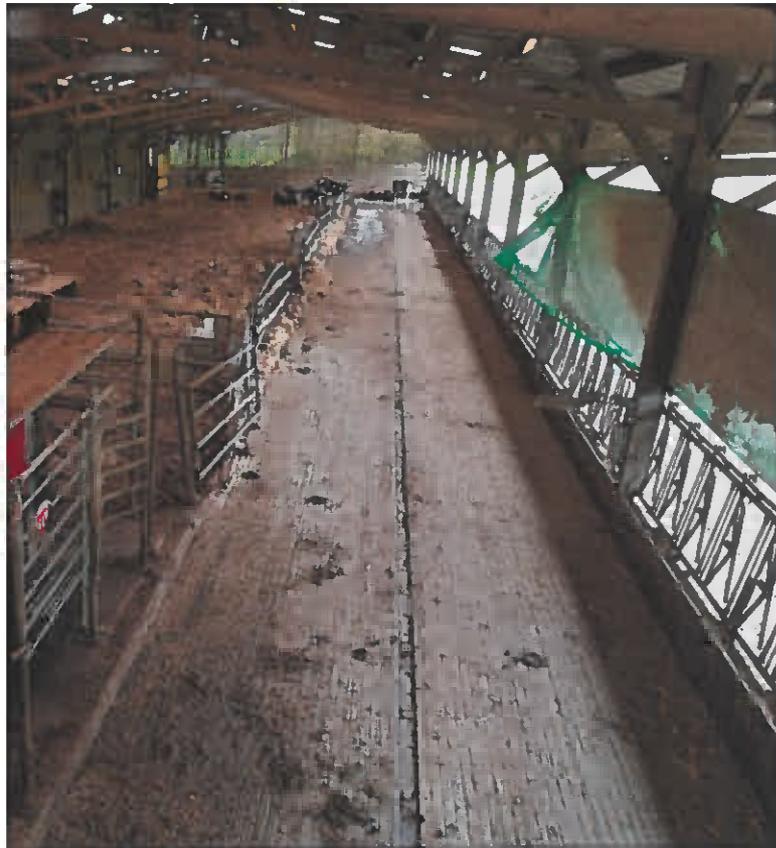


## Prairies. Quid de leur devenir ?

«... arrêt de la production agricole s'accompagne de 40 ha de prairies temporaires retournées au profit des céréales. Il reste encore 28 ha pour lesquels Noël Cruet s'interroge sur leur valorisation. Six sont actuellement en luzerne et il projette également

de retourner. Quinze sont classées permanentes et le resteront car elles sont très humides, en pente, etc. « J'aimerais cultiver les sept derniers hectares qui sont des prairies temporaires de plus de cinq ans. Le contexte réglementaire actuel m'en empêche », regrette-t-il.

La Normandie est en effet dans le viseur de Bruxelles sur le sujet. « La solution, sinon, serait de distribuer un peu d'ensilage d'herbe aux génisses de viande à la fin de leur cycle d'élevage, en vendre au méthaniseur collectif voisin et vendre aussi du foin. »



**2 Conserver des animaux.** Benoît Cruet ne s'imaginer pas sans animaux sur l'exploitation. Il remplace le troupeau laitier par des génisses croisées destinées à la viande. Il vient de transformer le bâtiment des génisses laitières pour accueillir cette première bande de 60 jeunes femelles contractualisées avec la coopérative Cooperl. Elles migreront dans quelques semaines vers l'ancienne stabulation laitière paillée. Cette nouvelle activité aidera au remboursement des deux dernières annuités de la mise aux normes d'un total de 28 400 €.

**3 Aire paillée.** À l'occasion de la mise aux normes et de la modernisation des bâtiments en 2007, l'aire paillée de 800 m<sup>2</sup> a été conçue pour 100 vaches. Avant l'arrêt de l'activité laitière fin mars, le couloir d'alimentation était nettoyé par un système de chasse d'eau. L'eau de lavage du robot était stockée dans une fosse puis envoyée par une pompe vers le couloir. Aidée du radeur et d'une légère pente, elle s'écoulait vers une buse de 50 cm de diamètre en aval du bâtiment. Le canal aboutit à une fosse à lisier de 300 m<sup>3</sup>.



**4 Robot vendu.** Après le départ de son frère du Gaec, Benoît Cruet a investi en 2012 dans un robot de traite. Il est posé à l'extrémité du couloir d'alimentation, là où était implantée la salle de traite. Équipé du nouveau logiciel Horizon, il l'a vendu lui-même via Le bon Coin à un prix de 35 000 €, ce qui facilitera le remboursement de la dernière annuité en juin de 11 900 €.

**5 Fumière couverte.** La mise aux normes en 2007 a confirmé le système paillé déjà en place, l'exploitation produisant une soixantaine d'hectares de céréales. Il a été fait le choix d'une fumière couverte de 500 m<sup>2</sup> qui peut loger du matériel. Elle stocke la litière des 800 m<sup>2</sup> d'aire paillée, et désormais celle de la nouvelle aire paillée créée pour les petites génisses de viande.

Le change radicallement l'assolement 2024. Il compte 40 ha de prairies terres en moins. Les céréales d'hiver et de printemps occupent deux tiers des 139 ha. Le reste est dédié à l'élevage de vaches laitières. Une partie d'herbe ou d'ensilage à un méthaniseur valorisera une partie des 28 ha de terres.

## Lier de génisses croisées

Il a déjà le cas. Mes terres sont productives. Je n'ai jamais manqué de fourrages, grâce notamment à 12 ha de luzerne, que j'ai en partie vendus l'an passé. » Les 20 ha de maïs sont tenus. Ils sont destinés au nouvel atelier de génisses de viande, lancé avec la Cooperl, organisé en trois bandes de 60 croisées chacune. La première est arrivée en février. Le bâtiment des génisses réaménagé sera transféré en juin vers les 800 m<sup>2</sup> de paillée de l'ex-troupeau laitier pour en faire une nouvelle. « Je fournis le maïs-ensilage et la paille. La coopérative bretonne fournit les aliments et assure un suivi vétérinaire mensuel. Les génisses seront enlevées à 18 mois d'âge pour une rémunération de mon travail et des fourrages apportés de 450 € par tête. » Il projette également de remplacer les bâtiments détériorés faute d'usage par un bâtiment doté de panneaux photovoltaïques. Le constructeur le financera et percevra le produit de la vente l'électricité. J'hébergerai gratuitement mon matériel. » Sur ces nouvelles terres, l'éleveur espère achever sereinement sa carrière. Il n'oublie pas le soutien que lui ont apporté sa famille et des amis dans les moments difficiles.

CLAIRE HUE



## Un valet de ferme très utile.

Le bras de Benoît Cruet a été gravement blessé en 1997 et a nécessité une greffe d'os et un arrêt maladie prolongé. Depuis, il manque de force, ce qui le gêne dans les travaux quotidiens et de réparation. Ce petit tracteur équipé d'un repousse-fourrage lui est donc fort utile. C'est comme un troisième bras.

## Chargeur en crédit-bail.

Une des solutions lorsque les capacités d'emprunts sont limitées est l'investissement par crédit-bail. C'est ce qu'a fait l'éleveur en 2020 pour ce chargeur. Il s'acquitte depuis de 13 800 € par an. Il est également équipé de deux tracteurs de 140 ch et 160 ch et de ce Fendt à l'avant de la mélangeuse, que l'on peut qualifier de « collector ».

